

créait pas en même temps un collège épiscopal, Emmanuel Servais répondit: «Croyez-vous que si le clergé avait un petit séminaire, il ne s'occuperait plus de l'enseignement dans les établissements de l'Etat? Vous vous trompez, et je le prouverais par cette intervention accordée au clergé par la nomination d'un curateur.»⁹⁾

L'amendement présenté par Emmanuel Servais, Norbert Metz (v. fasc. XII) et le baron de Tornaco et tendant à supprimer l'art. 4, fut adopté le 20. 6. 1846 par 15 voix contre 12.^{9bis)}

Quant au projet en sa généralité, Servais ne cache pas qu'il «n'est pas pressé de voter une loi qui laisse tout dans l'incertitude et consacre l'intervention du clergé;» et au Gouvernement qui plaide l'urgence, il reproche «de favoriser précisément cette intervention du clergé dans les établissements de l'Etat»¹⁰⁾

En fin de compte la loi sur l'enseignement supérieur et moyen fut votée le 21. 6. 1846 à la majorité des suffrages sauf 2 abstentions, mais l'opposition du clergé réussit d'abord à en ajourner la promulgation au 23. 7. 1848, puis à faire abolir la loi six mois plus tard.¹¹⁾

Le 10. 6. 1847 Servais présenta le rapport de la Section Centrale pour le projet de loi concernant *l'organisation judiciaire*. Il eut la satisfaction de voir les Etats, en séance du 24 du même mois, adopter le projet à la majorité des suffrages sauf 1 abstention^{11bis)}.

Quand en cette même année — année de famine — le Roi augmenta le traitement du Chancelier P. de Blochausen afin de marquer «la prétendue prépondérance de celui-ci sur le Gouverneur,» Servais s'opposa à cette manière de voir parce que «le Conseil de Gouvernement est le premier pouvoir de l'Etat et que le Gouverneur est à la tête de ce collège.»¹²⁾

Cette attitude de Servais n'est pourtant pas la seule où il quittait ses velléités oppositionnelles: dans la lutte entre le gouvernement et le provicaire Laurent, il appuyait résolument de Lafontaine et ses collègues. D'ailleurs comment en pouvait-il être autrement puisque, le 31. 12. 1846, il avait été parmi les 16 des 35 membres des Etats qui demandèrent à Pie IX le rappel de Mgr Laurent.¹³⁾

Et pourtant, le fossé entre Servais et de Lafontaine était loin d'être comblé.

Songeant probablement à cesser sa collaboration à l'«Echo du Luxembourg», Emmanuel Servais, fin 1846, se mit en rapports avec Charles Munchen (v. fasc. II, p. 428) pour lancer un journal bilingue et bi-hebdomadaire, le «Nouveau Journal de Luxembourg». Comme de Lafontaine le fit entendre dans une note adressée le 13. 12. 1846 au chancelier P. de Blochausen, le journal devait être «plus sérieux et plus substantiel... mais moins favorable au Gouvernement» que ne l'était le «Courrier», d'ailleurs privé de la collaboration de M. L. Schrobilgen*). Ayant ainsi «mis la puce à l'oreille» à La Haye, le Gouverneur n'était pas pressé de répondre à la demande en obtention d'une concession que le premier impi-